

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2018

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'Co »

Rapporteur : Isabelle Drancy

Le SIPPAREC, dont la Ville est adhérente, a créé des groupements commandes permettant à ses membres de mutualiser des achats et de bénéficier de prix compétitifs. Les trois groupements de commandes actuels sont les suivants :

- services de communications électroniques : réseaux fédérateurs voix-données-images, voix-données-fixe-mobile, accès, protection, vidéo protection des bâtiments et des espaces publics/privés, outils de relation avec les citoyens, services et équipements numériques éducatifs ;
- systèmes d'information géographique : assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du SIG, prestations topographiques et foncières, détection de réseaux et réforme DT/DICT (déclaration de projet de travaux/déclaration d'intention de commencement de travaux), assistance à la gestion des D/DICT, cartographie des réseaux et diagnostics amiante/HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les voiries,... ;
- électricité et maîtrise de l'énergie : achat de l'électricité, suivi des consommations, performance énergétique du patrimoine et mobilité propre.

Le montant de la cotisation versée par la Ville à ce titre s'élève en 2018 à 9 526,72 €

Le SIPPAREC propose à ses adhérents de créer une centrale d'achats « SIPP'n'Co » qui se subsisterait aux deux groupements de commandes existants.

L'intérêt d'adhérer à une centrale d'achat est notamment de deux ordres :

- un intérêt économique du fait de la massification des achats et partant des économies d'échelle réalisées permettant d'obtenir des prix plus avantageux ;
- un intérêt juridique et administratif, dès lors que les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence au sens de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

La centrale d'achat dénommée « SIPP'n'Co » que le SIPPAREC se propose de créer porterait donc sur les prestations suivantes :

- performance énergétique,
- mobilité propre,
- téléphonie fixe et mobile,
- réseaux internet et infrastructures,
- services numériques de l'aménagement de l'espace urbain,
- valorisation de l'information géographique,
- prestations techniques pour le patrimoine de la Ville.

Pour ces achats, la centrale d'achat passera des marchés publics ou des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services agissant ainsi en qualité de mandataire et fournira une assistance à la passation des marchés publics.

La convention précise les modalités d'adhésion et les missions assurées par la centrale d'achat.

Le coût annuel correspondant s'élèverait pour la Ville à 0,96 € par habitant soit 11 233,20 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'Co et d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette adhésion.